

DAJI/2018/Décision/Subvention/22

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit de l'UMR 7263, IMBE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 30 juin 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur du labex OTMed, est attribuée une subvention au profit de l'IMBE (UMR 7263) pour un montant de 15 000 euros afin de cofinancer l'organisation du workshop de SACOLEVE.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA04OTME, éotp 1OTMED04/LA04/ID12HRU330.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

